



INTERNATIONALER
VERBAND
ZUM SCHUTZ VON
PFLANZENZÜCHTUNGEN
GENÈVE, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES
OF PLANTS
GENEVA, SWITZERLAND

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'UPOV n° 103

Genève, 29 octobre 2015

Le Conseil de l'UPOV tient sa quarante-neuvième session ordinaire

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa quarante-neuvième session ordinaire le 29 octobre 2015.

Aperçu des principaux faits nouveaux :

Examen de la conformité de la "Loi sur l'enregistrement des obtentions végétales et le contrôle et la certification des semences et du matériel végétal de 2003" de la République islamique d'Iran avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV

Le Conseil a recommandé que la République islamique d'Iran incorpore certaines dispositions supplémentaires et modifications dans la "Loi sur l'enregistrement des obtentions végétales et le contrôle et la certification des semences et du matériel végétal de 2003" et a recommandé que, dès que ces dispositions supplémentaires et ces modifications auront été incorporées dans la loi, la loi ainsi modifiée soit soumise au Conseil pour examen, conformément à l'article 34.3) de l'Acte de 1991.

Programme et budget de l'Union pour l'exercice biennal 2016-2017

Le Conseil a approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017, pour un montant de 6 823 000 francs suisses (en augmentation de 0,4% par rapport à l'exercice biennal 2014-2015, dont le montant était de 6 794 000 francs suisses). Aucune modification de la valeur de l'unité de contribution pour les membres de l'Union ni du nombre total de postes au Bureau de l'Union n'est prévue dans le budget.

Statistiques sur la protection des obtentions végétales

Au total, 59 membres de l'Union assurent désormais la protection de tous les genres et espèces végétaux (58 en 2014) et 14 membres de l'Union assurent la protection d'un nombre limité de genres et d'espèces végétaux. De ces 14, deux membres (le Brésil et le Maroc) ont conféré en 2015 une protection à des genres et espèces végétaux additionnels.

Le Conseil a pris note que, en 2014, le nombre de demandes déposées dans les membres de l'UPOV a pour la première fois dépassé la barre des 15 000. Le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales a augmenté de 4,8% (15 499 en 2014; 14 788 en 2013), ce qui représente une augmentation de 2,8% du nombre de demandes déposées par des résidents (9770 en 2014; 9502 en 2013) et une augmentation de 8,4% du nombre de demandes déposées par des non-résidents (5729 en 2014; 5286 en 2013). Le nombre de titres délivrés a augmenté, passant de 10 052 en 2013 à 11 569 en 2014 (soit une augmentation de 15,1%).

Le total de 106 081 titres en vigueur en 2014 représente une augmentation de 2,7% par rapport aux chiffres de 2013 (103 261).

Coopération en matière d'examen des obtentions végétales

En 2015, le nombre de genres et espèces végétaux faisant l'objet d'accords entre membres de l'Union à des fins de coopération en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité s'est élevé au total à 2002, contre 2005 en 2014.

Adoption de documents

Le Conseil a adopté les versions révisées des documents suivants :

a) Documents TGP :

| | |
|--------|---|
| TGP/5 | Expérience et coopération en matière d'examen DHS |
| TGP/9 | Examen de la distinction |
| TGP/14 | Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV |

b) Notes explicatives :

| | |
|--------------|---|
| UPOV/EXN/CAN | Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV |
| UPOV/EXN/NUL | Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV |
| UPOV/EXN/PRP | Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV |

c) Documents d'information :

| | |
|-------------|--|
| UPOV/INF/6 | Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV |
| UPOV/INF/12 | Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV |
| UPOV/INF/16 | Logiciels échangeables |
| UPOV/INF/22 | Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union |

Tous les documents adoptés seront ajoutés à la Collection de l'UPOV (voir http://www.upov.int/upov_collection/fr/).

Élection du président et du vice-président du Conseil de l'UPOV

Le Conseil a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la cinquante-deuxième session ordinaire du Conseil, en 2018 :

a) M. Luis Salaces Sánchez (Espagne), président du Conseil;

b) M. Raimundo Lavignolle (Argentine), vice-président du Conseil.

Le Secrétaire général de l'UPOV, M. Francis Gurry, a décerné à Mme Kitisri Sukhapinda (États-Unis d'Amérique) une médaille d'or de l'UPOV en reconnaissance de sa contribution apportée durant son mandat de présidente du Conseil de l'UPOV du 2 novembre 2012 au 29 octobre 2015.

M. Gurry a signalé les événements suivants survenus durant la présidence de Mme Sukhapinda :

- le nombre de membres de l'UPOV est passé de 70 à 74, avec l'adhésion de la Serbie, de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), du Monténégro et de la République-Unie de Tanzanie
- le nombre d'États couverts par la Convention UPOV est passé de 73 à 93
- le Canada a ratifié l'Acte de 1991
- le nombre de droits d'obtenteur en vigueur a pour la première fois dépassé la barre des 100 000 et, en 2014, le nombre de demandes a pour la première fois dépassé les 15 000
- l'UPOV a mis au point une stratégie de communication et notamment toute une série d'importantes questions fréquemment posées (FAQ)

- forte du succès de son cours d'enseignement à distance DL-205 intitulé "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV", l'UPOV a lancé un cours avancé d'enseignement à distance intitulé "Examen des demandes de droits d'obtenteur" (DL-305)
- le Conseil a adopté de nouveaux documents d'orientation importants sur les thèmes suivants :
 - définition de l'obtenteur
 - produit de récolte
 - utilisation de techniques biochimiques et moléculaires dans l'examen DHS

Cours d'enseignement à distance

Deux sessions de chacun des cours d'enseignement à distance suivants seront organisées par l'UPOV en 2016 :

- DL-205 "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV"
- DL-305 "Examen des demandes de droits d'obtenteur"
- DL-305A "Administration des droits d'obtenteur" (Partie A du cours DL-305)
- DL-305B "Examen DHS" (Partie B du cours DL-305)

Le calendrier de tous les cours est le suivant :

Session I – 2016

Inscription : 1^{er} janvier – 7 février
Période d'étude : 15 février – 20 mars
Examen final : 14 – 20 mars

Session II – 2016

Inscription : 15 août – 18 septembre
Période d'étude : 25 septembre – 30 octobre
Examen final : 24 – 30 octobre

Les participants sont classés selon les catégories suivantes :

Première catégorie :

Fonctionnaires de membres de l'Union, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV
Exonérés de la taxe

Deuxième catégorie :

Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV
(Un étudiant exonéré de la taxe par État ou organisation intergouvernementale; Étudiants supplémentaires : 1000 francs suisses par étudiant)

Troisième catégorie :

Autres
Taxe : 1000 francs suisses

Des informations plus détaillées sur le contenu des cours et sur l'inscription en ligne sont disponibles sur le site Web de l'UPOV, à l'adresse <http://www.upov.int/resource/fr/training.html>

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 91 11 Mél. : upov.mail@upov.int
Tlcp. : (+41-22) 733 03 36 Site Web : www.upov.int